



Fribourg, le 24 mars 2009

Communiqué de presse

Alerte-enlèvement – La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police souhaite que les autorités fédérales prennent toutes les mesures utiles en collaboration avec les cantons pour qu’un tel système puisse être opérationnel d’ici la fin de cette année.

Il est vrai qu’en cas d’enlèvement présumé d’enfants, la poursuite pénale est de la compétence des autorités judiciaires des cantons. Il n’en demeure pas moins que la Confédération peut dans certains domaines prendre l’initiative et garder le leadership pour qu’une solution soit trouvée à court délai.

Elle l’a d’ailleurs déjà fait à plus d’une reprise sans que le fédéralisme n’ait à en souffrir. En l’occurrence, il s’agit pour la Confédération d’intervenir prioritairement au niveau technique, les opérateurs notamment de télévision et de radio étant soumis à concession du DETEC.

Enfin, la Conférence salue la décision des Chambres fédérales, respectivement du Conseil des Etats qui a adopté à une large majorité la motion D. Burkhalter.

Pour de plus amples renseignements :

- M. JEAN STUDER, Conseiller d’Etat (NE) et président de la CLDJP, ☎ 032/889.64.00
- M. HENRI NUOFFER, Secrétaire général de la CLDJP, Fribourg, ☎ 026/305.70.76